

15 décembre 2024

FICHE INFORMATION CHOLERA MAYOTTE

Les difficultés d'accès à l'eau potable et la circulation encore présente du vibrion cholérique augmente à nouveau le risque de diffusion de la maladie sur MAYOTTE." Santé Publique France indiquait en mai 2024 : MAYOTTE est exposée à un risque de transmission locale sur tout le territoire et en particulier dans les quartiers les plus précaires.

La contamination est évitable par les mesures d'hygiène et l'infection se soigne avec des traitements symptomatiques simples (solutés de réhydratation) lorsque la maladie est prise en charge précocement.

SYMPTÔMES

Le choléra est une infection intestinale aigüe due à une bactérie. Il se transmet par voie orale par l'eau ou par les aliments contaminés. Pour cette raison, cette pathologie fait partie des maladies « hydriques » ou « des mains sales » comme la typhoïde et certaines hépatites virales.

Dans sa forme classique, le choléra se manifeste, après une incubation de quelques heures à 5 jours, par l'apparition de douleurs et de crampes abdominales puis de diarrhée intense associée à des vomissements pouvant entraîner une déshydratation sévère.

Des formes avec troubles digestifs modérés peuvent aussi être observées.

MESURES DE PREVENTION CONTRE LE RISQUE CHOLERIQUE

Pour les agents séjournant dans les pays ou régions touchés par le choléra, il leur revient de suivre les préconisations sanitaires locales visant à réduire les risques de contamination par ingestion d'aliments mal cuits ou souillés, ou d'eau contaminée :

- se laver les mains très fréquemment à l'eau et au savon (ou à défaut avec une solution hydro alcoolique sur des mains non souillées), en particulier avant les repas et avant toute manipulation d'aliments ainsi qu'après passage aux toilettes, changements des couches des enfants et après contact avec un malade.
- utiliser de l'eau bouillie ou purifiée pour se laver les dents,
- ne consommer que de l'eau potable traitée et contrôlée. A défaut, faire bouillir l'eau de boisson ou utiliser un désinfectant (type Micropur Fort®, ou Aquatabs®) ou un filtre (type Katadyn®)
- ne pas consommer de glace, de sorbets ou de glaçon,
- faire bouillir le lait non pasteurisé (cru),
- ne manger que des aliments bien cuits,

- éviter de consommer des aliments crus, à l'exception des fruits et des légumes qui doivent être pelés ou épluchés.

Dans le cadre des activités professionnelles :

S'agissant des personnels en déplacement sur MAYOTTE dans les conditions très dégradées actuelles, la meilleure des préventions est de respecter les mesures d'hygiène décrites cidessus et d'user largement des solutions hydro alcooliques. Le port de gants est recommandé en cas de contact avec une personne suspecte. Le port d'un masque n'est pas utile puisqu'il n'y a pas de transmission aérienne.

LA VACCINATION CONTRE LE CHOLERA

Dans l'attente des instructions de l'ARS MAYOTTE, il est important de rappeler que lors de l'épidémie récente de choléra, la vaccination des personnels du MI ne s'imposait en général pas si les mesures d'hygiène étaient respectées et que les missions ne nécessitaient pas la manipulation des malades et des personnes décédées.

Pour les personnels vivant sur MAYOTTE ou devant résider sur MAYOTTE plusieurs semaines et pouvant être confrontées à des personnes malades, décédées ou en grande précarité, il faudra se conformer aux instructions des autorités sanitaires locales.

Pour les effectifs en partance et volontaires à la vaccination, une vaccination par DUKORAL peut être proposée au moins deux semaines avant le départ en deux doses espacées de 8 jours. C'est un vaccin qui se prend par voie orale à jeun (02h avant la prise).

AU RETOUR D'UN VOYAGE OU SEVIT LE CHOLERA

- Surveiller l'apparition des symptômes du choléra pendant les 5 jours qui suivent le retour d'une zone où sévit l'épidémie.
- En cas d'apparition de symptômes (douleurs abdominales, diarrhée, vomissements) : la consultation par l'appel du SAMU-Centre 15 est indispensable, en indiquant le séjour à MAYOTTE.

Sources:

ARS MAYOTTE

HCSP Avis en date du 15 avril 2024 relatif aux mesures d'anticipation et de gestion autour du choléra à Mayotte: vaccination et prise en charge des corps.

SANTE PUBLIQUE FRANCE

SERVICE MEDICAL DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL

PLACE BEAUVAU Paris 75008

Tel: 01 40 07 25 01 Sat: 01 40 07 26 40/61 17